

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

**Séance du 09 février 2015**

L'an deux mil quinze, le neuf février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Présents : Mrs Bayot, Deschamps, Desplanches et Mmes Cardia, Dupont, Martin et Pétard

Excusés : Mrs Claisse, Jacquart, Trapenard, et Mme Delecroix

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Cardia a été élue secrétaire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 7

**Date de convocation :** 04/02/2015

**Date d'affichage :** 11/02/2015

**- Projet éolien**

M. Deschamps rappelle que, lors des conseils municipaux du 1<sup>er</sup> août 2014 et du 16 janvier 2015, deux compagnies éoliennes sont venues présentées chacune un projet de création et d'exploitation de parcs éoliens sur la commune. Suite aux débats qui ont déjà eu lieu, il souhaite que chacun s'exprime clairement sur ce sujet et qu'une position définitive soit adoptée pour la suite à donner.

Après un tour de table, il en ressort principalement que, vu l'ensemble des contraintes techniques et les réticences d'une partie de la population, vu la durée de mise en œuvre du projet (5 à 6 ans minimum), vu les nuisances visuelles et sonores que ce projet peut engendrer, vu l'impact incontestablement négatif sur l'attractivité touristique qui est un des atouts de la commune et vu le peu de retombées financières sur les finances communales, il semblerait judicieux d'abandonner les études sur tout projet éolien.

Vote : le Conseil Municipal décide, à la majorité (6 pour et 1 contre), de renoncer à tout projet éolien sur le territoire de la commune.

**- Ecole**

M. Deschamps indique qu'il y a très peu d'éléments nouveaux au sujet du projet d'évolution de l'école.

Comme il l'avait été demandé lors de la dernière séance, l'employée du Jardin d'Enfants a été convoquée le 10 février pour pouvoir discuter avec elle des incidents qui se sont produits courant janvier. Etant indisponible ce jour là, il a été convenu d'attendre le retour du Maire pour que ce dernier la reçoive personnellement.

Une visite du regroupement de Chareil Cintrat – Etroussat – Chantelle, initié en 2014 et dont la municipalité s'était inspiré, a également été programmée le 11 février. Les parents d'élèves qui le souhaiteront pourront se joindre aux élus pour ce déplacement.

M. Deschamps souhaite que les réflexions se poursuivent, aussi bien du côté de la municipalité que des parents d'élèves, même s'il est probable que la prochaine rentrée scolaire se fasse dans des conditions identiques que les années précédentes. Il se félicite néanmoins que tout le monde ait pris conscience du problème démographique qui risque de limiter les inscriptions prochaines que se soit au Jardin d'Enfants ou à la maternelle. Il sera donc nécessaire de réagir par tous les moyens possibles pour trouver des solutions nouvelles et durables.

M. Deschamps revient également sur la délibération concernant la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire. Renseignements pris auprès de la commune d'Ebreuil, il s'avère

que celle-ci demande aux communes seulement 279 € par élève. Ne pouvant se limiter à une telle somme, M. Deschamps propose au Conseil d'annuler en partie la délibération du 16 janvier dernier. La commune alignerait alors ses tarifs sur ceux d'Ebreuil uniquement pour le Jardin d'Enfants ou la future école maternelle. Quant aux frais de l'école primaire, la procédure serait inchangée, d'autant que les communes ont toujours participé.

Vote : le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de n'aligner que les frais de fonctionnement du Jardin d'Enfants/école maternelle sur ceux de la commune d'Ebreuil.

### **- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**

M. Deschamps annonce que la dotation a été abondée de 2 millions d'euros au niveau départemental. Cette aide pourrait permettre la réalisation des travaux suivants :

- 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de la cantine scolaire : isolation d'un mur humide, pose d'un plan de travail en inox, installation de l'eau chaude au lave main et pose de moustiquaires pour un montant total de 1 665 € HT.
- sécurisation de l'allée piétonnière du haut du bourg en la séparant de la route principale par une petite bande enherbée et la pose de potelets en bois pour 289 € HT
- installation d'un radar pédagogique à l'entrée du bourg, sur la RD 998, à proximité d'un poteau électrique de façon à pouvoir se brancher dessus pour un montant de 1 288 € HT pour le radar et de 200 € HT pour l'installation d'une prise électrique par le SDE
- installation d'une réserve incendie de 180 m<sup>3</sup> au lieu dit des Fougères conformément aux prescriptions du SDIS pour 8 806 € HT. M. Desplanches conseille une étude des sols avant même de procéder à cette installation car si le support est meuble, notamment en hiver lorsque la terre est gorgée d'eau, le réservoir pourrait basculer.
- travaux d'accessibilité : remplacer les deux WC hommes de la salle polyvalente par un seul grand WC handicapé, puis, au restaurant, prévoir une rampe d'accès et une porte d'entrée plus large, ainsi qu'une porte d'accès aux toilettes plus large pour un montant total de 8 300,60 € HT

La totalité de ces travaux représentant la somme de 20 549,20 €, une subvention de 9 216,24 € pourrait être obtenue.

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

M. Deschamps pense que si ce projet abouti, les prochains travaux de rénovation pourraient concerner la mairie et l'école.

### **- Demande de subvention au titre des amendes de police**

M. Deschamps indique que la commune est susceptible de bénéficier d'une aide au titre des amendes de police pour tout projet de sécurité routière en déposant un dossier auprès du Conseil Général.

Ainsi, pour les travaux de sécurisation du haut du bourg préalablement cités, une subvention est aussi sollicitée.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal approuve cette demande.

M. Desplanches rappelle l'importance de faire installer des miroirs dans les zones dangereuses, notamment dans le bourg et à Boënat.

M. Deschamps ajoute quant à lui que le Chemin de Combachol aurait besoin de toute urgence d'être rechargé et compacté.

## - Questions diverses

### > recrutement au Tavaillon de l'Allier

Cette entreprise de réinsertion qui fabrique des tuiles en châtaigner recherche, pour la fin février, des personnes pour un recrutement ACI. M. Deschamps demande aux élus ainsi qu'au service de proximité d'en informer, autant que possible, les habitants de Lalizolle en recherche d'emploi.

### > bilan budget PRL

M. Deschamps informe que, en prévision de la visite des magistrats de la Chambre Régionale des Comptes, le 12 février prochain, un bilan concernant le budget du PRL depuis 10 ans a été réalisé. Ainsi, les dépenses « détournées » sur le budget principal (salaire de la gérante, remboursement de l'emprunt du gîte, prime d'assurance,...) et les dépenses qui n'ont jamais été réalisées (impôts locaux, taxe d'enlèvement des ordures ménagères,...) représente un total de 186 500 €.

### > réunion d'information sur le PLUi

Mme Cardia fait part des principaux éléments évoqués lors de la réunion d'information organisée par la Communauté de Communes au sujet du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

La compétence urbanisme, jusque là assurée par les communes, sera transférée dès 2017 aux intercommunalités. L'objectif de ce projet est de regrouper les différents enjeux, notamment financiers, et d'harmoniser l'urbanisme sur l'ensemble du territoire.

Mme Cardia précise qu'il est d'ores et déjà possible de mettre en place le PLUi, d'autant que les aides accordées actuellement sont très intéressantes mais que celles-ci risquent de diminuer d'année en année.

La Communauté de Communes Sioule, Colettes et Bouble envisage d'organiser différents ateliers afin de tenir informer ses communes membres. Cette dernière devrait alors se baser sur le fonctionnement de chacune d'entre elles, sachant qu'actuellement, seules 3 communes possèdent un document d'urbanisme.

D'après toutes ces informations, il ne semble pas vraiment judicieux de revoir, pour l'instant, la carte communale comme cela a déjà pu être évoqué lors de précédents conseils.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.